

Ofi Invest Actions Japon Afer

Génération Actions Japon

FRO01400RZN3

30/06/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Actions Japon - général

Orientation de gestion

Le FCP vise à offrir une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises pour capter les potentialités financières de l'économie japonaise.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
15/11/2024

Date de lancement de la part
15/11/2024

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OIEAJAG FP

Publication des VL
www.afer.fr

Frais de gestion maximum TTC
0,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,40%

Indice de référence
Topix



▶ Actif net du fonds	838,81 M€				
▶ Actif net de la part	9,02 M€				
▶ Valeur liquidative	130,04 €				
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1,76%</td> <td>1,01%</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Indice	1,76%	1,01%
Fonds	Indice				
1,76%	1,01%				



▶ Gérants



Jean-François
Chambon



Julien Rolland

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,28	6,12
▶ Couverture note ESG	98,41%	96,94%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions

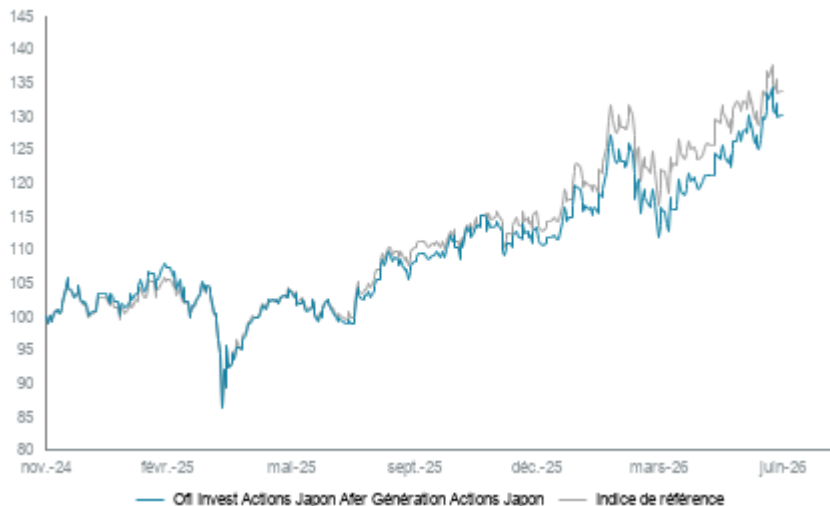
Japon

FRO01400RZN3

Performances & risques

30/06/2026

Evolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 15/11/2024)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	16,53	17,08	-0,55
1 mois	1,76	1,01	0,75
3 mois	15,45	12,82	2,62
6 mois	16,53	17,08	-0,55
1 an	26,92	30,27	-3,35
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,96
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,95
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-2,99

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2024											1,94	1,39
2025	2,08	-1,39	-3,57	-0,88	4,49	-1,40	0,63	4,34	1,87	4,95	-1,98	-1,02
2026	4,27	8,23	-10,55	7,51	5,52	1,76						

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	14,15	13,77	-11,97	-11,35	64	63	4,17	-0,57	1,68	0,99	-0,04
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information


(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions

Japon

FRO01400RZN3

30/06/2026

 Structure du portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
ELECTRIC APPLIANCES	24,7	21,6
BANKS	14,1	11,5
INFORMATION & COMMUNICATION	6,5	6,1
MACHINERY	6,3	6,4
TRANSPORTATION EQUIPMENT	5,2	4,9
RETAIL TRADE	4,2	4,0
REAL ESTATE	3,4	1,6
FOODS	3,1	2,7
CHEMICALS	3,1	4,8
INSURANCE	3,0	3,3
PRECISION INSTRUMENTS	2,9	2,8
NONFERROUS METALS	2,2	2,5
PHARMACEUTICAL	2,2	3,2
SERVICES	2,1	3,4
OTHER PRODUCTS	1,9	1,8
CONSTRUCTION	1,7	2,3
WHOLESALE TRADE	1,7	7,0
ELECTRIC POWER & GAS	1,6	1,2
LAND TRANSPORTATION	1,6	1,8
MARINE TRANSPORTATION	1,0	0,5
OTHER FINANCING BUSINESS	1,0	1,2
Autres secteurs	2,8	5,5
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	3,9	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
●	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO	4,7
JP	BANKS	
●	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR	3,4
JP	BANKS	
●	TOKYO ELECTRON LTD	3,4
JP	ELECTRIC APPLIANCES	
●	TOYOTA MOTOR CORP	3,3
JP	TRANSPORTATION EQUIPMENT	
●	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	3,2
JP	BANKS	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Japon	96,1	100,0
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	3,9	-

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	8,1
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	91,9

► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	114
Taux d'exposition actions (%) ⁽⁶⁾	96,1

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions Japon

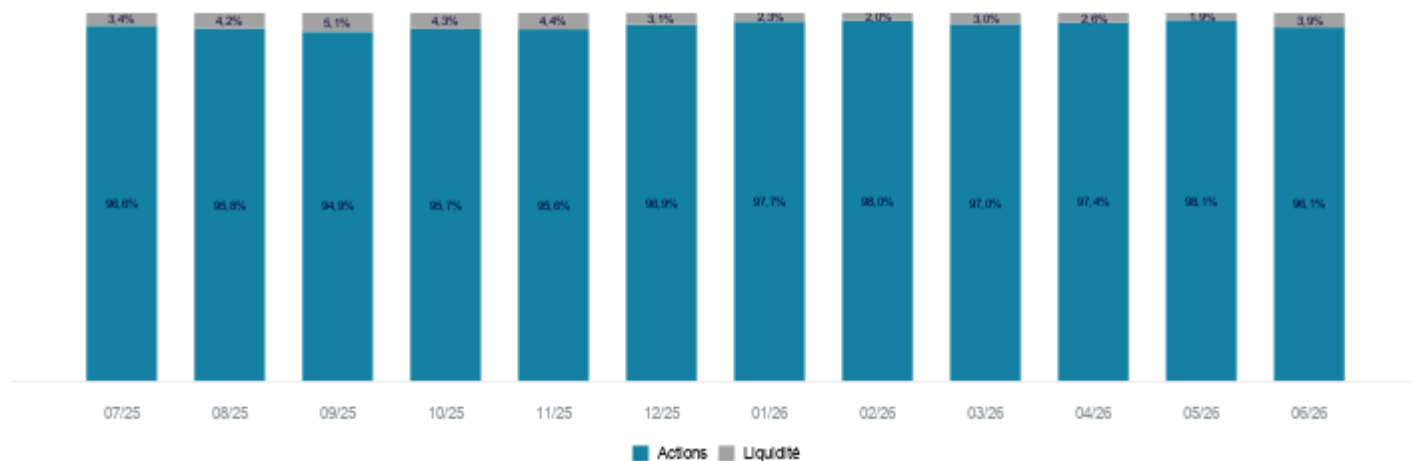
FR001400RZN3

30/06/2026



Structure du
portefeuille

Allocation historique sur 1 an glissant



Principales surpondérations (hors liquidités/Dérivés)^{(4)*}

Nom de l'émetteur	% Actif	% Surpondération
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	3,33	1,44
MITSUBISHI ESTATE CO LTD	1,83	1,39
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	4,92	1,33
MITSUI FUDOSAN CO LTD	1,66	1,27
NABTESCO CORPORATION	1,28	1,23

Principales sous-pondérations (hors liquidités/Dérivés)^{(4)*}

Nom de l'émetteur	% Actif	% Sous-pondération
MITSUBISHI CORPORATION	0,00	-1,54
MITSUI & CO LTD	0,00	-1,22
ITOCHU CORPORATION	0,00	-1,18
SUMITOMO CORPORATION	0,00	-0,69
MARUBENI CORP	0,00	-0,68

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération

Actions Japon

FRO01400RZN3

30/06/2026



► Commentaire de gestion

ASICS a été au centre de l'actualité en juin avec l'annonce d'une nouvelle étape dans le développement d'Onitsuka Tiger, sa marque de sneakers et de mode inspirée de l'héritage japonais du groupe. La marque va être transférée dans une filiale dédiée, OT Group, tout en restant détenue par ASICS. Cette organisation doit lui donner davantage d'autonomie pour accélérer son expansion internationale et affirmer un positionnement distinct de l'activité sportive traditionnelle d'ASICS.

Onitsuka Tiger bénéficie actuellement d'un regain d'intérêt mondial pour les sneakers rétro, les silhouettes basses et les marques alternatives aux grands acteurs américains et européens. La ligne Mexico 66 reste l'un des produits emblématiques de la marque, avec une forte reconnaissance visuelle grâce aux bandes latérales et à son esthétique vintage. La marque met également en avant ses racines japonaises, notamment à travers certaines collections premium comme "Nippon Made", produites au Japon, ainsi que des designs inspirés de symboles culturels japonais.

Le groupe prévoit notamment de renforcer sa présence aux États-Unis, avec un retour programmé via un flagship store à Los Angeles. Cette stratégie repose davantage sur des magasins en propre, des emplacements premium et une distribution sélective que sur une diffusion de masse. L'objectif est de préserver l'image de marque, tout en élargissant progressivement la base de clientèle.

L'enjeu pour ASICS est donc double : profiter de la forte demande actuelle pour les sneakers rétro, tout en évitant de diluer une marque dont l'attrait repose précisément sur son identité, sa rareté relative et son ancrage japonais. L'actualité du mois illustre ainsi une évolution importante du groupe : à côté de la performance sportive, ASICS cherche aussi à développer un actif de marque plus lifestyle, plus international et potentiellement plus premium.

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération

Actions Japon

FR001400RZN3

30/06/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	05/12/2005
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération Actions

Japon

FRO01400RZN3

30/06/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SRRRI	<p>Le SRRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».</p>	TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>
RATIO DE SHARPE	<p>Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.</p>	SFDR	<p>La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.</p>
ÉTOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>	PERTE MAXIMALE	<p>La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.</p>
		DÉLAI DE RECOURVEMENT	<p>Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.</p>
		VOLATILITE	<p>La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.</p>
		SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.</p>
		RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>

Ofi Invest Actions Japon Afer Génération

Actions Japon

FRO01400RZN3

30/06/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.